Nations Unies S/2014/778



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 octobre 2014
Français
Original : anglais

Lettre datée du 31 octobre 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Par sa résolution 2006 (2011) du 14 septembre 2011, le Conseil de sécurité a reconduit M. Hassan Bubacar Jallow dans ses fonctions de Procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda. En application de cette résolution, le mandat de M. Jallow expirera le 31 décembre 2014.

Le paragraphe 4 de l'article 15 du Statut du Tribunal dispose que le Procureur est nommé par le Conseil de sécurité sur proposition du Secrétaire général.

En conséquence, j'ai l'honneur de proposer la candidature de M. Jallow et de demander au Conseil de sécurité de le reconduire dans ses fonctions de Procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda. Le juge Vagn Joensen, Président du Tribunal, prévoyant que ce dernier achèvera ses travaux en 2015, je suggère au Conseil, par votre intermédiaire, d'envisager de reconduire M. Jallow dans ses fonctions pour un mandat prenant effet le 1er janvier 2015 et expirant le 31 décembre 2015, le Conseil se réservant le droit d'y mettre fin avant cette date dès lors que le Tribunal international aurait achevé ses travaux.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon

14-63757 (F) 311014 311014



